

N° SIRET : 21240223400018	Décision Modificative	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE	Année 2023	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1 sur 2	Date de Séance : 07/12/20232

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	14
dont VOTANTS	23

L'an deux mil vingt trois , le sept décembre, le Conseil Municipal de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à LALINDE, sous la présidence de Mme Esther FARGUES, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30/11/2023

Etaient PRESENTS : MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - BORDAS - DELMARES - MIRAILLES-RIU - WLOCZYSIK - CALRET P. - VERGEZ - PELE - MAZE - BOURRIER - CABIANCA

Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD
Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES
Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK
Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.
Mme CALRETJ., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE

Secrétaire de séance : Mme GERARD Maryse

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : Suite aux arbitrages réalisés par la commission finances en date du 20 novembre 2023, il est proposé la décision modificative suivante :

- *Inscription d'une subvention pour l'association des commerçants*
- *Inscriptions en recettes d'investissement les subventions notifiées par les services de l'Etat pour les opérations citées (Nouvelle Donne, Rénovation Energétique de la Salle de Ste Colombe)*
- *Fusion des deux opérations de rénovations énergétiques (opérations 175 et 176) en une seule opération comptable (opération 178) compte tenu des missions communes ;*
- *Inscription de crédits pour la restauration de l'Atlas (archives communales)*
- *Création d'une nouvelle opération pour l'étude d'un parking végétalisé au jardin public*

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	-500,00		
Subv.foncl.autres personnes droit privé	65748(65)	500,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		2 831,00		-500,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	-500,00
Titres de participation	261(26)	2 831,00		
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUAL		3 710,00		
Biens sous-jacents	21621(21)	3 710,00		
OP : GROUPE SCOLAIRE LALINDE		10 000,00		
Frais d'études	2031(20) 60	10 000,00		
OP : VEHICULES OUTILLAGE & MATERIELS		12 000,00		
Autres matériels de transport	21828(21) 0165	12 000,00		
OP : NOUVELLE DONNE				20 875,00
Subv. non transf. Etat, établ. nationaux			1321(13) 0173	20 875,00
OP : RENOVATION ENERGETIQUE		-88 000,00		
Constructions	2313(23) 0175	-88 000,00		
OP : RENOVATION ENERGETIQUE STE COLOMBE		-147 000,00		
Constructions	2313(23) 0176	-147 000,00		
OP : REALISATION D'UN PUMPTRACK		13 700,00		
Constructions	2313(23) 0177	13 700,00		
OP : RENOVATIONS ENERGETIQUES BTS COM		224 740,00		36 740,00
Subv. non transf. Etat, établ. nationaux			1321(13) 178	36 740,00
Constructions	2313(23) 178	224 740,00		
OP : PARKING VEGETALISE JARDIN PUBLIC		25 134,00		
Autres immo. corporelles en cours	2318(23) 179	25 134,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		57 115,00		57 115,00

N° SIRET : 21240223400018	Décision Modificative	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE	Année 2023	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 2 sur 2	Date de Séance : 07/12/20232

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

A LALINDE, le 08/12/2023
Pour extrait conforme,
La Maire

Esther FARGUES



La secrétaire de séance

Maryse GERARD

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023

SIGNATURES - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

NOM	Prénom	Emargement
FARGUES	Esther	
GERARD	Maryse	
RICAUD	Jean-Marc	
MOREAU-HERAUD	Peggy	
LETIENT	Antoine	
MANCEL	Marie-José	
BORDAS	Eric	
DELMARES	Bernard	
MIRAILLES-RIU	Katie	
BOULLET	Jérôme	
WLOCZYSAK	Philippe	
BERAUD	Pierre Manuel	
DIOT	Emmanuelle	
ESPARTA	Vincent	
RIGOLET	Mathieu	
FLAMANT	Frédéric	
CLARET	Julie	
CLARET	Pauline	
MAZE	Serge	
VERGEZ	Christine	
PELÉ	Emmanuel	
BOURRIER	Christian	
CABIANCA	Christine	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-DM2ANNULEREMPLA-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

La Maire, Esther FARGUES

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>								
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>									
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>										
<p>n° 23.12.07 - 02</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention FONDS VERT - Transition Energétique</p> <p>« Nouvelle Donne » Eclairage Public SDE24</p>	<p>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 juin 2021, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour la signature d'une convention avec le SDE24 « Nouvelle Donne », pour la réalisation de travaux de rénovation du parc d'éclairage public, inscrits dans la transition énergétique.</p> <p>Ces derniers sont financés par le SDE24 à hauteur de 35% du coût global de l'opération qui s'élèvera à 834 917,00€uros, le solde de 542 696,00€uros restant à la charge de la Commune de Lalinde.</p> <p>La durée de réalisation retenue pour ces travaux est de 10 années, travaux qui ont débuté en 2022.</p> <p>Le SDE24 a procédé à l'estimation financière des travaux à réaliser sur le territoire de la commune de Lalinde au cours de l'année 2024, travaux estimés à 83 500,00€ H.T.</p> <p>Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR – FONDS VERT 2024 pour cette opération.</p> <p>Le plan de financement pourrait être le suivant :</p> <table border="0"> <tr> <td>Montant des travaux pour l'exercice 2024</td> <td align="right">83 500,00€ H.T.</td> </tr> <tr> <td>Subvention FONDS VERT taux sollicité 30%</td> <td align="right">25 050,00€ H.T.</td> </tr> <tr> <td>Participation SDE24 35%</td> <td align="right">29 225,00€ H.T.</td> </tr> <tr> <td>Participation Communale</td> <td align="right">29 225,00€ H.T.</td> </tr> </table>		Montant des travaux pour l'exercice 2024	83 500,00€ H.T.	Subvention FONDS VERT taux sollicité 30%	25 050,00€ H.T.	Participation SDE24 35%	29 225,00€ H.T.	Participation Communale	29 225,00€ H.T.
Montant des travaux pour l'exercice 2024	83 500,00€ H.T.									
Subvention FONDS VERT taux sollicité 30%	25 050,00€ H.T.									
Participation SDE24 35%	29 225,00€ H.T.									
Participation Communale	29 225,00€ H.T.									

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention au taux de 30%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-23120702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 08 décembre 2023

La Maire,

Esther FARGUES

La Secrétaire de séance

Maryse GERARD



Maryse GERARD

Maryse GERARD

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>		
<p>n° 23.12.07 - 03</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention DETR DSIL 2024</p> <p>Pumptrack</p>	<p>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réflexion et le travail réalisé par le Groupe d'élus constitué pour le projet de Création d'une piste de Pumptrack à Lalinde – Projet inscrit dans une démarche contractuelle du programme « Petites Villes de Demain - convention PVD-ORT».</p> <p>Ce projet répond à la volonté des élus d'améliorer le cadre de vie des habitants (axe 3 de la stratégie PVD), notamment en renforçant les infrastructures de proximité (sportives et culturelles).</p> <p>Cette installation permettrait ainsi de diversifier et de compléter les activités en développant l'offre de pratiques sportives et de loisirs proposées sur la plaine communale des sports.</p> <p>Le Pumptrack est un circuit ludique avec des parcours intégrant des bosses et des virages relevés permettant la pratique de sports de glisse urbaine : VTT, trottinette, skateboard, roller ou encore draisiennne pour les plus petits.</p> <p>C'est un parcours sur lequel les pratiquants utilisent les creux pour prendre de la vitesse sans pédaler. Cet espace convivial et évolutif permet d'acquérir les fondamentaux du pilotage en toute sécurité. Il s'adresse au plus grand nombre, depuis les enfants en bas âge jusqu'aux plus aguerris qui sautent les bosses, tout le monde peut essayer.</p> <p>C'est un équipement d'accès gratuit et accessible à tous, contrairement à d'autres équipements de type skate-park qui s'adresse à un public plus aguerrri, de plus, le Pumptrack reste praticable en toutes saisons.</p> <p>Le Cabinet ING&MO retenu pour la mission de maitrise d'œuvre de la phase AvP – Avant Projet - jusqu'à la phase AOR - Assistance aux Opérations de Réception - pour la</p>	

réalisation de cet équipement sportif, a remis l'enveloppe prévisionnelle des travaux, les tracés, le descriptif d'exécution des travaux.

La déclaration Préalable d'Urbanisme a également été déposée pour instruction en vue de l'autorisation de construction.

La consultation des entreprises interviendra à la fin du premier trimestre 2024, après le vote du Budget 2024 pour un démarrage des travaux à la fin du premier semestre 2024.

La circulaire Préfectorale du 22 novembre 2023, concernant l'appel à projets commun pour la DETR et la DSIL précise les soutiens financiers de l'Etat, les conditions d'éligibilité ainsi que les taux de subvention.

Ce projet de Pumptrack serait donc éligible à la DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement, ce dernier s'inscrivant dans le cadre d'une démarche contractuelle : « programme Petites Villes de Demain ».

En parallèle de la demande de DSIL, seront également sollicités l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Départemental de la Dordogne au titre du contrat territorial.

Madame la Maire propose donc le plan de financement suivant :

	Taux sollicité	Montant en € H.T.
Montant Prévisionnel des Travaux		139 175,00
Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL	40%	55 670,00
Conseil Départemental de la Dordogne	20%	27 835,00
Agence Nationale du Sport	20%	27 835,00
participation communale	20%	27 835,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de création d'une piste de Pumptrack
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions associées auprès de partenaires financiers,
- CHARGE Madame la Maire de signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-23120703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

La Maire, Esther FARGUES



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

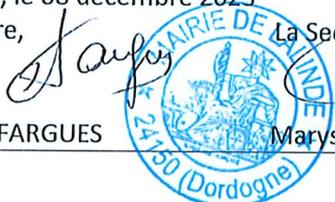
Lalinde, le 08 décembre 2023

La Maire,

Esther FARGUES

La Secrétaire de séance,

Maryse GERARD



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>		
<p>n° 23.12.07 - 04</p> <p>OBJET :</p> <p>Modification du tableau des effectifs Création d'emploi</p>	<p>Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p>La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, - la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, - la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures. <p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu du remplacement « en interne » du Directeur Général des services, du départ en retraite dans le courant de l'année 2024 d'un agent rattaché au service Financier et au Camping Municipal, une réorganisation des services supports de la collectivité s'impose.</p> <p>De ce qui précède l'organigramme se présenterait ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un service « secrétariat général » : agent rattaché à la Direction Générale des Services, et mutualisé avec le service des Ressources Humaines ; cet agent déjà en poste au sein de la collectivité est actuellement responsable technique du service Finances – Commande Publique – Assurance, 	

- à recruter : un agent pour le service Finances – Commande Publique – Assurance, en remplacement de la responsable technique du service,
- l'agent responsable du service « population » assurera le binôme de la Direction Générale des Services lors son absence – agent déjà en poste au sein de la collectivité,

les autres services municipaux étant inchangés.

Madame la Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé du service Finances – Commande Publique et Assurance.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2024 pour intégrer les modifications et la création demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré à

- APPROUVE l'organigramme proposé,
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs par la création d'un emploi soit d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, soit de Rédacteur à compter du 1^{er} mars 2024,
- CHARGE Madame la Maire de prévoir les crédits correspondants au Budget de la Collectivité.
- CHARGE madame la Maire des démarches administratives correspondantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-23120704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

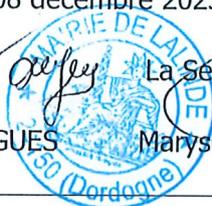
La Maire, Esther FARGUES

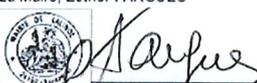
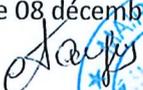


Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 08 décembre 2023

La Maire, *Esther FARGUES* La Secrétaire de séance
Esther FARGUES Maryse-GERARD *Maryse GERARD*



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>		
<p>n° 23.12.07 - 05</p> <p>OBJET :</p> <p>Contrat de cession de spectacle avec la Compagnie Plume de l'Arbre (24) animation pour Noël</p>	<p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de la municipalité de proposer aux enfants, un spectacle d'animation pour Noël.</p> <p>Ce spectacle, prévu le mercredi 13 décembre prochain à la Salle Jacques Brel, serait produit par la compagnie « Plume de l'Arbre » de LALINDE (24).</p> <p>Pour ce faire, il y a lieu d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat de cession du droit de représentation correspondant au programme retenu, aux conditions suivantes :</p> <p align="center">Compagnie : PLUME DE L'ARBRE représentée par Madame LUMBROSO – 36 boulevard de Stalingrad – 24150 LALINDE. Spectacle : « L'important c'est d'essayer » Prix de la prestation : 758,00 €uros Toutes Charges Comprises</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de cession ci-dessus présenté, - CHARGE Madame la Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette représentation. 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20231207-23120705-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 11/12/2023 Publication : 11/12/2023</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.</p> <p>Lalinde, le 08 décembre 2023</p> <p>La Maire,  La Secrétaire de séance, </p> <p>Esther FARGUES  Maryse GERARD</p>	

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>
--	---

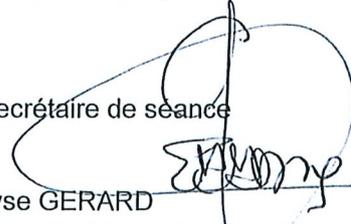
PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA

Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD
Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES
Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK
Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.

<p>n° 23.12.07 – 06</p> <p>OBJET :</p> <p>Contrat de location, de maintenance et de télésurveillance du dispositif sécurité intrusion au centre technique municipal avec la société Opti Sécurité</p>	<p>Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'infraction qu'a subit le Centre Technique Municipal au mois de juillet 2023 et suite au Conseil Municipal du 07 septembre 2023, la Commune de Lalinde a souhaité équiper ce bâtiment d'un dispositif de sécurité intrusion.</p> <p>Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, la société Opti Sécurité propose des contrats de location, de maintenance et de télésurveillance pour une durée de cinq ans (60 mois) soit du 01/01/2024 au 31/12/2028.</p> <p>Le coût mensuel est fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • location du matériel : 169,84 € HT • maintenance du dispositif : 20,00 € HT • abonnement télésurveillance : 34,00 € HT <p>Madame la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaît la nécessité de ce dispositif sécurité intrusion, - Autorise Madame la Maire à signer les contrats, - Charge Madame la Maire de régler les prestations correspondantes,
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402234-20231207-23120706-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2023
Publication : 11/12/2023
La Maire, Esther FARGUES




Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 08 décembre 2023
La Maire,  La secrétaire de séance 
Esther FARGUES Maryse GERARD



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>		
<p>n° 23.12.07 - 07</p> <p>OBJET :</p> <p>Approbation de la modification des statuts de la CCBDP</p>	<p>Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a été saisie par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP) par courrier du 02 novembre 2023, afin de soumettre à l'assemblée communale la modification statutaire, demandée par les services de la Préfecture, et adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 octobre 2023.</p> <p>Les modifications sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adresse exacte du siège de la CCBDP puisqu'actuellement il est uniquement écrit « Lalinde » • Modification de l'article 4 suite au changement d'organisation des services de la DGFIP. Il conviendra désormais d'écrire « Le comptable de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord est celui désigné par arrêté préfectoral, sur proposition du Directeur départemental des finances publiques, ou par arrêté ministériel » • Modification de l'article 6 : il convient désormais de regrouper les compétences supplémentaires, soumises ou non à la définition d'intérêt communautaire, sous un seul item « compétences facultatives » • Dans ce même article 6, afin de correspondre strictement à l'article L.5214-16 du CGCT, il convient de retirer les « zones d'aménagement concertées » du 1° des compétences obligatoires pour l'intégrer à l'intérêt communautaire de la CCBDP 	

- Le 12° des compétences facultatives doit désormais être rédigé ainsi
« Participation à une convention France Services et définition des obligations de service y afférent en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »

Madame la Maire indique par ailleurs que les communes membres disposent dès lors, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts de la CCBDP
- Charge Madame la Maire de notifier cette approbation à Monsieur le Président de la CCBDP, ainsi qu'à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

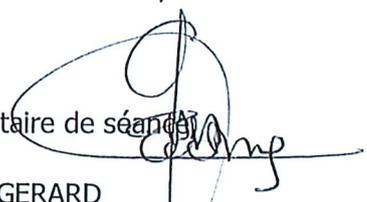
Lalinde, le 08 décembre 2023

La Maire,



Esther FARGUES

La secrétaire de séance,



Maryse GERARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-23120707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

La Maire, Esther FARGUES



<p>Mairie de LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>
--	---

PRESENTS : MM. MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA

Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD
Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES
Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK
Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.

<p>n° 23.12.07 - 08</p> <p>OBJET :</p> <p>Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif CCBDP pour l'exercice 2022</p> <p><u>Annexe :</u></p> <p>RPQS Assainissement Collectif CCBDP pour l'exercice 2022</p>	<p>Madame la Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif CCBDP.</p> <p>Un exemplaire de ce rapport a été transmis à l'ensemble des communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal.</p> <p>Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.</p>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20231207-23120708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

La Maire, Esther FARGUES



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 08 décembre 2023

La Maire,

Esther FARGUES

La secrétaire de séance

Maryse GERARD



(Handwritten signatures of Esther FARGUES and Maryse GERARD)

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 30 novembre 2023</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme GERARD Maryse</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – WLOCZYSIK – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE –BOURRIER –CABIANCA</p> <p>Mr LETIENT, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Mr BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Mr WLOCZYSIK Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr MAZE Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme CLARET P.</p>		
<p>n° 23.12.07 - 09</p> <p>OBJET :</p> <p>Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif CCBDP pour l'exercice 2022</p> <p><u>Annexe :</u></p> <p>RPQS Assainissement Non Collectif CCBDP pour l'exercice 2022</p>	<p>Madame la Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif CCBDP.</p> <p>Un exemplaire de ce rapport a été transmis à l'ensemble des communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal.</p> <p>Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.</p>	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20231207-23120709-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 11/12/2023 Publication : 11/12/2023</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> <p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 08 décembre 2023 La Maire, Esther FARGUES</p> <p>Le secrétaire de séance, Maryse GERARD</p>   